

Donc, la situation relative des placements de capital étranger par rapport à l'ensemble des placements au Canada est à la baisse depuis quelques années. Cependant, en raison de la variété des genres de placements à comparer, il est difficile d'en exprimer le rapport par une simple proportion. D'importants changements se produisent aussi dans la situation relative des différents genres de placements. L'avoir des particuliers de résidence étrangère en obligations canadiennes constitue une proportion bien moindre de la dette consolidée des gouvernements et corporations du Canada qu'avant la guerre. A la fin de 1951, les étrangers ne détenaient en obligations canadiennes qu'environ 15 p. 100 de la dette consolidée du pays, contre un tiers environ des obligations en cours en 1939. Le trait principal qui marque ce changement est la forte augmentation de l'avoir canadien. Le financement du temps de guerre a eu pour résultat de porter de 6,500 millions en 1939 à 19,200 millions en 1951 la valeur de l'avoir canadien en obligations canadiennes. Celui des particuliers de résidence étrangère n'a guère changé ces deux dernières années et une réduction de l'avoir britannique, causée par le rapatriement du temps de guerre, a été contre-balancé par l'augmentation de l'avoir des États-Unis survenue ces quelques dernières années.

Le capital des particuliers de résidence étrangère placé dans l'industrie canadienne, dans les mines, dans les chemins de fer et dans les services d'utilité publique a été estimé en 1950 à environ 32 p. 100 du total du capital placé. La proportion de l'avoir des particuliers de résidence étrangère placé dans les compagnies manufacturières canadiennes en 1949 était estimée à 44 p. 100. Les proportions varient sensiblement avec les différents groupes d'industries manufacturières, la plus forte se trouvant dans le groupe de métaux non ferreux, soit près de 75 p. 100, comparative-ment aux textiles (25 p. 100). Dans l'industrie chimique, la proportion s'établissait à 50 p. 100, tandis que dans les produits végétaux, les produits animaux, les produits du bois et le papier, dans le fer et ses produits et dans le groupe des minéraux non métalliques, elle variait de 33 à 50 p. 100. De plus, certains sous-groupes de ces industries se trouvaient en grande partie possédés et dirigés par des particuliers de résidence étrangère, bien que, pris dans leur ensemble, les groupes n'étaient que dans une faible proportion propriété de l'étranger. D'autres importants sous-groupes industriels étaient, en grande partie, possédés et dirigés par des Canadiens, comme les industries de base du fer et de l'acier et l'industrie textile cotonnière.

Le capital étranger placé dans les chemins de fer était considérable (43 p. 100 en 1949). Il a aussi joué un rôle important dans l'expansion des mines et des fonderies, où la proportion du capital étranger est de 42 p. 100. La direction de certains grands établissements de ce groupe est aussi étrangère.

Le capital étranger est considérable dans les maisons de finance, mais la direction étrangère se limite en grande partie aux succursales des compagnies d'assurance étrangères; les banques canadiennes, les sociétés de fiducie et la plupart des compagnies d'assurance canadiennes sont principalement à direction canadienne.

Le capital étranger a tenu un rôle très important dans l'essor de l'industrie pétrolière, les placements américains dans tous les secteurs de cette industrie comptant pour environ 50 p. 100 du total à la fin de 1951, comme l'indique l'état ci-après:—